VILLE DE ROYAN COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 05 OCTOBRE 2021

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc Chapoulie, Mme Odile Chollet, Mme Christine Delpech-Soulet, M. Julien Duressay, Mme Océane Fernandes, M. Gérard Filoche, Mme Dominique Gachet-Barrière, M. Jacques Guiard, Mme Liliane Isendick-Malterre, M. Bruno Jarroir, M. Thomas Lafarie, Mme Françoise Larrieu, Mme Christelle Maire, Mme Dominique Parsigneau, M. Yannick Pavon, Mme Marie-Pierre Quentin, M. Raynald Rimbault, Mme Marie-Claire Seurat, Mme Madeline Tantin, M. Gilbert Thuleau, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Dominique BERGEROT

M. Denis MOALLIC représenté par M. Philippe CAU

M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29 Nombre de votants : 33

Mme Océane FERNANDES a été élue secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- de désigner Madame Éliane CIRAUD-LANOUE en remplacement de Madame Odile CHOLLET au sein de la commission "scolaire et formation".

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par le Conseil départemental de la Charente-Maritime, concernant le projet d'aménagement de l'entrée de Royan Route Départementale 750, situé sur les communes de Royan et de Médis, en faisant sien les avis émis par le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés et le Conseil National de la Protection de la Nature.

- d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 13 septembre 2021, concernant le transfert de la compétence en matière de « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, à compter du 01 janvier 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cette opération.

- d'abroger la délibération n°21.002 en date du 29 janvier 2021,
- d'approuver le compromis de vente à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section CI n°444, sise rue Gilles Personne de Roberval à ROYAN et CI n°620, sise rue Jean Besson à ROYAN, au profit de la société NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE, pour la réalisation du programme de requalification du quartier de « LA ROBINIERE », comprenant la construction de 120 logements, dont 68 logements locatifs sociaux,
- de verser une subvention de 150.000 € à NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE, à titre de participation aux coûts de démolition et de dépollution,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le compromis de vente conclu conjointement avec l'Établissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine et NEXITY IR PROGRAMMES LOIRE,
- de désigner, pour enregistrer le compromis et rédiger l'acte de vente, Maître Garance PHILIPPARIE, Notaire à LA ROCHELLE, sis 133 boulevard André Sautel.

- de modifier les crédits de l'exercice 2021 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
022.01	- Dépenses imprévues	- 202 051,00 €	
60628.0202	- Acquisition de « bouchons d'oreilles » (Espaces Verts)	+ 3 015,00 €	
60632.814	- Petit matériel pour mezzanine dépôt Guignelle (Eclairage Public)	+ 6 556,00 €	
60636.0202	- Achat de vêtements de travail	+ 30 500,00 €	
6065.321	- Acquisition de livres pour la médiathèque	+ 7 500,00 €	
611.823	- Aménagement de la serre et Interventions brigades vertes	+ 50 000,00 €	
615232.8110	- Interventions d'urgence sur pompes de relevage eaux usées (Maine Gaudin)	+ 3 650,00 €	
6156.213	- Maintenance des portails des écoles (contrat simplifié)	+ 1 912,00 €	
6184.0202	- Formation au logiciel Littéralis	+ 5 280,00 €	
6188.0205	- Abonnement au logiciel et interfaces Littéralis	+ 8 736,00 €	
6188.0208	- Interventions sur chaudière Restaurant le « Tiki »	+ 2 120,00 €	
6226.0201	- Honoraires pour mairie (Espaces commerciaux et aménagement de territoire)	+ 40 000,00 €	
6228.0202	- Interventions sur logiciel SEDIT RH	+ 11 500,00 €	
6228.833	- Enlèvement du balisage des plages	+ 9 240,00 €	
6228.833	- Opération de dragage d'un banc d'huîtres (Plage de la Grande Conche)	+ 15 864,00 €	
6228.93	 Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage :installation des panneaux photovoltaïques (Espace Verts) 	+ 5 100,00 €	
6231.0202	- Annonces et insertion pour les Ressources humaines	+ 2 428,00 €	
6283.0208	- Nettoyage des locaux pour élections et des vitres du Marché du Parc	+ 5 000,00 €	

CE74.00	Cularrantiana	. 4 4 5 0 0 0 1	
6574.90	- Subvention commission « actions économiques » (Rétrocession brocantes AIMCR)	+ 1 150,00 €	
7478.321	- Subvention « aide exceptionnelle » à la relance des bibliothèques		+ 7 500,00 €
	TOTAL	+ 7 500,00 €	+ 7 500,00 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
020.01	- Dépenses imprévues	- 127 377,00 €	
1338.0206	- Subvention du fonds de transformation numérique des collectivités territoriales		+ 4 000,00 €
2051.0206	- Acquisition d'un logiciel de gestion du domaine public (Littéralis)	+ 12 720,00 €	
2051.0206	- Acquisition de logiciels pour dématérialisation de l'urbanisme	+ 24 000,00 €	
2183.213	- Acquisition de copieurs couleur (Ecoles)	+ 9 000,00 €	
2183.33	- Renouvellement du matériel informatique du Cyberatlantys	+ 8 000,00 €	
2184.0201	 Acquisition de mobilier pour divers services (Adaptation des postes de travail) 	+ 215,00 €	
2184.112	 Acquisition de mobilier pour la Police Municipale (adaptation des postes de travail) 	+ 3 165,00 €	
2184.814	- Mezzanine du dépôt guignelle (Eclairage Pulbic)	- 6 556,00 €	
2188.0209	- Acquisition de détecteurs de CO ² (Maison de l'enfance, Crèche, Gimaj'in et Mairie)	+ 3 000,00 €	
2188.413	- Acquisition d'un T.P.E. pour la Piscine (Accès monétique GRPS)	+ 633,00 €	
2188.833	- Acquisition de conteneurs pour Stockage du balisage des plages	+ 13 000,00 €	
2188.833	- Acquisition de pluviomètres (Plages)	+ 7 500,00 €	
2313.0206	- Travaux de remplacement du climatiseur de la salle des serveurs	+ 6 500,00 €	
2313.0209	- Travaux sur les menuiseries extérieures de la « Villa l'Etoile »	+ 15 000,00 €	
2313.411	- Travaux de réfection de la toiture du COSEC (complément)	+ 11 000,00 €	
2313.413	- Travaux sur les plafonds tendus de la piscine	+ 17 300,00 €	
2313.912	- Travaux d'habillage du mur miroir du marché du parc	+ 2 300,00 €	
2183.0206	- Acquisition de matériel informatique (complément)	+ 4 600,00 €	
	TOTAL	+ 4 000,00 €	+ 4 000,00 €

ARTICLE 1er – La Commune de ROYAN accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 244 261 € souscrit par la SA D'HLM CLAIRSIENNE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques

⁻ d'accorder la garantie de la Ville de Royan à hauteur de 100 % pour le prêt réalisé par la SA D'HLM CLAIRSIENNE aux conditions suivantes :

financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°125186 constitué de six lignes du prêt.

ARTICLE 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA D'HLM CLAIRSIENNE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>ARTICLE 3</u> – Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

- de conclure une convention entre la Ville de Royan et le comptable public assignataire définissant une politique de recouvrement des produits locaux mis en recouvrement.

- d'attribuer les subventions aux associations sportives suivantes :

- TAEKWONDO FIGHT ROYAN	5 000,00
- ROC NATATION	683,30
- TAEKWONDO FIGHT ROYAN	276,00
(Insertion des Jeunes par le Sport) - ASSOCIATION 12-24-48 HEURES DE ROYAN	2 000,00
- CLUB TIR LES MOUETTES	250,00
- CLOB TIN LES MOULTLES	230,00

- d'attribuer une subvention complémentaire de 7.387,11 € à l'« Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+) », portant la subvention totale à 59.148,91 € pour l'année 2021, soit :
- 6.249,11 € dans le cadre de la prise en charge par la Ville, des frais inhérents au dispositif sécurité du Marché Central de ROYAN, correspondant à la période d'avril à juin 2021 et tenant compte des charges patronales pour la période d'avril à juin 2021,
- 1.138 € au titre des brocantes des 5 juillet et 26 août 2021,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec ladite association pour l'année 2021.

- d'approuver le protocole transactionnel d'accord à intervenir avec la société Royan Eau Environnement (R2E) concernant la prise en charge par la Ville de Royan de la surconsommation induite par une fuite d'eau au Centre d'hébergement parachutiste, dont la société EUROPHÉNIX 17 est locataire, pour un montant de 9 165,43 €.

- d'aliéner, au profit de Monsieur Cédric CURAUDEAU, demeurant 166 avenue de Rochefort à ROYAN, les deux parcelles boisées suivantes, au prix global de 10 635 €, ainsi décomposé :
 - Parcelle section BM n° 145, d'une contenance de 152 m², au prix de 760 €,
 - Parcelle section BM n° 151, d'une contenance de 395 m², au prix de 9 875 €.

- de désigner Maître Philippe NAVET, notaire de l'acquéreur, 1 boulevard de Cordouan à Royan, pour la rédaction de l'acte authentique, dont les frais sont à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer ledit acte, ainsi que tout document se rapportant à cette opération.

- d'acquérir la parcelle appartenant à Monsieur Cédric CURAUDEAU, cadastrée section BK n° 29, d'une contenance de 4 342 m², située lieu-dit Le Vivier à Royan, au prix de 8 684 €, en vue de la création de nouveaux jardins familiaux dans ce quartier et d'y réaliser un bassin de lagunage pluvial,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération, ainsi que ledit acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à son authentification en tant qu'officier public,
- d'incorporer cette parcelle dans le domaine public communal.

- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AX n° 678 de 651 m², AX n° 761 de 27 m², AX n° 762 de 18 m², AX n° 789 de 39 m² et AX n° 790 de 50 m², appartenant aux copropriétaires riverains du chemin situé 38 bis rue des Rullas à Royan dans le but de permettre l'aménagement d'une liaison douce reliant la rue des Rullas et l'avenue du Québec,
- d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AX n° 764 de 11 m² et AX n° 843 de 78 m², situées 38 bis rue des Rullas à Royan, appartenant à la Société par Actions Simplifiée à Associé Unique LEONARD CONSTRUCTIONS, représentée par son Président Monsieur Léonard PHAM,
- de désigner Maître Joël VIGNARD, notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée "Not'Atlantique" 1 boulevard de Cordouan à Royan, pour la rédaction de l'acte de vente, dont les frais sont à la charge de la Ville de Royan,
- d'incorporer les parcelles précitées dans le domaine public communal.

- d'acquérir les parcelles cadastrées section BD n° 172, 574, 635, 637, 639, 643, 645, 647, 649, 651, 653 et 655 appartenant aux propriétaires riverains de l'allée du Brochet à Royan, pour un montant total de 5 570 €, afin de permettre à la Ville de Royan de procéder à la régularisation de l'alignement de cette voie,
- de passer un acte en la forme administrative pour lesdites acquisitions,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération et à signer l'acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à son authentification en tant qu'officier public,
- d'incorporer les parcelles précitées dans le domaine public communal.

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un parc instrumental de musique conclue entre la ville de Royan et l'association « Orchestre à l'école », dans le cadre de la création d'une classe orchestre l'école à l'école Jean PAPEAU,
- d'adhérer à l'association « Orchestre à l'école » pour un montant de cotisation annuel de cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.